

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC**

Commune de BUIRE-LE-SEC

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE BUIRE-LE-SEC
PAR LA SAS INNOVENT**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 25 juillet 2022, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 24 août 2022, sur la demande d'extension du parc éolien de Buire-le-Sec sur le territoire de la commune de Buire-le-Sec présentée par la SAS INNOVENT.

M. Julien PLANQUETTE est chargé du suivi du dossier - Tél : 03.20.01.30.12 ou par mail : jplanquette@innovent.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Buire-le-Sec – Rue Maintenay 62870, le lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS INNOVENT - EXTENSION PE DE BUIRE-LE-SEC– BUIRE-LE-SEC.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Argoules (80), Beaumerie-Saint-Martin, Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Campagne-lès-Hesdin, Campigneulles-les-Petites, Ecuire, Gouy-Saint-André, Lépine, Lespinoy, Maintenay, Marant, Marenla, Marles-Sur-Canche, Montreuil, Nampont (80), Nempont-Saint-Firmin, Roussent, Saint-Rémy-au-Bois, Saulchoy et WaillyBeaucamp.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Buire-le-Sec du mercredi 24 août 2022 au vendredi 23 septembre 2022 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Buire-le-Sec ou les formuler à M. Philippe DENTANT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mercredi 24 août 2022 de 9 h à 12 h
- le mardi 30 août 2022 de 14 h à 17 h
- le mercredi 7 septembre 2022 de 14 h à 17 h
- le samedi 17 septembre 2022 de 9 h à 12 h
- le vendredi 23 septembre 2022 de 15 h à 18 h

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 août 2022 au 23 septembre 2022, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS INNOVENT - EXTENSION PE DE BUIRE-LE-SEC– BUIRE-LE-SEC - Réagir à l'article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Buire-le-Sec, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'extension.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS INNOVENT - EXTENSION PE DE BUIRE-LE-SEC– BUIRE-LE-SEC, les informations relatives à ce projet.